

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02/11/2020

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 02/11/2020 à **18h30**, salle du Conseil, sous la présidence de F.JACQUARD.

Présents : Pascaline BOURGEOIS, Dominique CHAUDAT, Viviane GAUTHERON, Damien GUILLEMIN, Romain JALLEY, Bernard LONJARRET, Clément MASUÉ, Marie Agnès PRUDENT, David THIBERT

Secrétaire de séance : Marie Agnès PRUDENT

Convocation du 16/10/2020

Le conseil :

Approuve le compte rendu de la réunion précédente du 04/09/2020

Ajout à l'ordre du jour : confinement et mesures sanitaires, geste sur le loyer de Novembre pour la location Berger.

Confinement et mesures sanitaires : en raison du confinement, la salle communale est fermée au public, il est nécessaire de réorganiser l'accès à la cantine scolaire, les enfants accèderont à la cantine par la porte arrière de celle-ci, et n'auront pas accès aux toilettes de la salle sauf « urgences » afin de se concentrer sur la désinfection de l'école. La bibliothèque sera ouverte tous les 15 jours pour l'école et les adultes. La mairie reste ouverte au public dans les conditions mises en place depuis le premier confinement. Mme le Maire demande à son conseil de prendre acte et valider ses propositions.

Location Berger : le Conseil a retenu la famille Berger qui occupe le logement communal (maison Lambey) à compter du 06/10/2020 pour un loyer de 680 €, les écoulements de ce logement ont occasionnés de sérieux désagréments à cette famille sur une durée de 3 semaines, le temps de solutionner tous les problèmes, Mme le Maire propose au Conseil un geste sur le loyer de Novembre, à savoir de diminuer le montant à 340 €, le Conseil accepte cette proposition.

Projet de gîte : La municipalité a acquis une propriété au cœur du village, le bâtiment d'habitation est destiné à la location, et le bâtiment des dépendances en tuiles couchées de caractère campagnard, par sa simplicité et son calme, pourrait accueillir un gîte de groupe de 12 à 14 personnes.

La commune s'est engagée dans la transition énergétique et écologique depuis 2008. Les bâtiments communaux sont reliés au réseau de chaleur et une chaudière bois plaquettes chauffe l'ensemble depuis 2008. Ce bâtiment à réhabiliter est à 5 mètres de notre réseau de chaleur, et peut être relié à ce mode de chauffage pour un coût modique et ce, sans augmenter notre facture énergétique, la chaudière étant d'une capacité suffisante. L'isolation par l'extérieur sera en matériaux biosourcés.

Le rez-de-chaussée de ce bâtiment pourra être utilisé par les associations œuvrant déjà pour le bien être des personnes (yoga, sophrologie, musique...) une salle du gîte, situé à 25m de l'école, pourra être utilisée par les élèves et enseignants pour des ateliers pédagogiques.

Madame le Maire présente l'étude financière et de faisabilité du projet, et informe son assemblée que les demandes de subventions pour réaliser ce projet doivent être déposées avant la fin de l'année. Madame le Maire demande à son conseil de se prononcer ;Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil municipal** : reconnaît la pertinence et l'intérêt de ce projet, donne un avis favorable à la demande d'aides financières auprès des différents co-financeurs : DETR Appel à projets du Département 71 et EFFILOGIS en vue de la réalisation du projet dont le coût des travaux est évalué à **419 200 HT- 503 040 TTC**, les frais annexes s'élèvent à **83 840 HT - 100 608 TTC** .

Forêt : La vente des arbres de la parcelle 23 a eu lieu le 08/09/2020 à Chatenoy le Royal. La soumission de la scierie Colas pour 55 600 € est acceptée. Les couronnes ont été estimées le 21/10/2020 et seront mises à l'affouage, après l'abattage des arbres. Les affouages pourront-ils être maintenus, avant la fin de l'année, en raison du confinement, à suivre...

L'ONF a proposé à la vente 2 chablis pour un montant de 243 € à la scierie Colas, le Conseil accepte cette vente.

SICED : suite à l'arrivée des locataires au lotissement, il est nécessaire d'ajouter un point supplémentaire de collecte d'ordures ménagères au bourg, en bas du chemin des Pierres sur la VC 2 en direction de Villarot; la demande est faite auprès du SICED, des containers supplémentaires sont commandés pour terminer l'équipement des points de collecte.

SPANC : la vidange des fosses communales aura lieu le 03/11/2020.

Cimetière : Un exemplaire des différents règlements cimetière et espace cinéraire est affiché au cimetière. Des avis sont posés devant les tombes présentant une instabilité et un danger en vue d'une procédure d'abandon.

L'entreprise PhytraEcologia a assuré l'entretien du cimetière de fin Août à la Toussaint. Le Conseil a accepté le devis de PhytraEcologia lors de la précédente assemblée et le cimetière est bien entretenu à ce jour.

Délibération sur les pouvoirs de police du maire : concernant l'urbanisme, il est souhaitable que chaque commune garde la compétence d'urbanisme et mette à jour ses documents d'urbanisme

Compte rendu de réunions :

Les réunions des différents syndicats : Seillette, SICED, SPANC, Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, ont principalement traité des rapports d'activité, permettant ainsi de donner aux nouveaux élus, une vue d'ensemble sur les compétences, les budgets et les travaux effectués ou programmés par ces derniers. Ces rapports d'activité peuvent être consultés en mairie. Le conseil prend connaissance et approuve ces documents.

Questions diverses :

SIVOS : les modifications d'horaires des écoles de Sens et de Bosjean, adaptées aux horaires de transports, ont été validées par le SIVOS et par l'Éducation Nationale, et sont en place depuis le 04/09/2020. La première période s'est bien déroulée. Le confinement impose de nouvelles mesures sanitaires : masques, lavage des mains, aération et désinfection des locaux plus fréquentes.

Achat voiture : le nouveau véhicule est arrivé fin Septembre, l'employé communal a pris en charge le transport des repas pour la cantine scolaire.

Voirie : les travaux doivent reprendre en Novembre.

Illuminations : il est souhaitable de ne plus mettre de guirlandes en hauteur par mesures de sécurité et de continuer les décors au sol ou à faible hauteur et sécuriser les installations.